

RESUME DU PROSPECTUS

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'éléments, qui sont présentés en sections A à E, numérotées de A.1 à E.7 (les "Eléments").

Ce Résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Puisque certains Eléments n'ont pas à être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent Résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le Résumé avec la mention "Sans objet".

A. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

A.1	Avertissement	<p>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif de l'ensemble du Prospectus de Base par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>UniCredit Bank AG ("UniCredit Bank", l'"Emetteur" ou "HVB"), ArabelstraÙe 12, 81925 Munich, en tant qu'Emetteur peut être tenu responsable en ce qui concerne le Résumé et toute traduction de celui-ci, ainsi que toutes personnes ayant participé à la constitution du Résumé, mais uniquement si le contenu du Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, ou s'il ne fournit pas, à la lecture des autres parties du Prospectus de Base, l'ensemble des informations clés.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du prospectus de base	<p>[Sous réserve des paragraphes suivants, l'Emetteur donne son consentement [général] [personnel] à l'utilisation du Prospectus de Base, pendant la Période d'Offre, pour toute revente ultérieure ou placement final des Titres par des intermédiaires financiers.]</p> <p>[Sans objet. L'Emetteur ne donne pas son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base pour toute revente ultérieure ou placement final des Titres par des intermédiaires financiers.]</p>
	Indication de la période d'offre	<p>[Une revente ou un placement final des Titres par des intermédiaires financiers peut être réalisé(e) et le consentement à l'usage du Prospectus de Base est donné [pour la période d'offre des Titres suivante: <i>[Indiquer la période d'offre pour laquelle le consentement est donné]</i>] [pendant la durée de validité du Prospectus de Base].]</p> <p>[Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]</p>
	Autres conditions attachées au consentement	<p>[Le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base est soumis à la condition que chaque intermédiaire financier respecte les restrictions à la vente applicables ainsi que les modalités de l'offre.]</p> <p>[De plus, le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base est soumis à la condition que l'intermédiaire financier faisant usage du Prospectus de Base s'engage lui-même à l'égard de ses clients à procéder de manière responsable à la distribution des Titres. Cet engagement prend la forme d'une publication de l'intermédiaire financier sur son site internet précisant</p>

		que le prospectus est utilisé avec le consentement de l'Emetteur et sous réserve des conditions accompagnant ce consentement.] [Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]
	Information sur les modalités de l'offre faite par un intermédiaire financier	[Les informations sur les modalités de l'offre faite par tout intermédiaire financier seront fournies au moment de l'offre par cet intermédiaire financier.] [Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]

B. EMETTEUR

B.1	Raison sociale et nom commercial	La raison sociale de l'Emetteur est UniCredit Bank AG (ensemble avec ses filiales consolidées, le " Groupe HVB "). Le nom commercial est HypoVereinsbank.									
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	UniCredit Bank, dont le siège social est situé Arabellastraße 12, 81925 Munich, a été constituée en Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Munich (<i>Amtsgericht</i>) sous le numéro HRB 42148 et enregistrée comme une société de capitaux au titre des lois de la République Fédérale d'Allemagne.									
B.4b	Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	La performance du Groupe HVB dépendra aussi en 2019 de l'évolution à venir des marchés de capitaux et financiers et de l'économie réelle ainsi que des aléas subsistants en découlant. Dans ce contexte, le Groupe HVB revoit sa stratégie de manière régulière et ponctuelle et l'adoptera si nécessaire.									
B.5	Groupe auquel appartient l'Emetteur et position de l'Emetteur au sein de ce groupe	UniCredit Bank est la société mère du Groupe HVB. Le Groupe HVB détient directement et indirectement des participations dans plusieurs sociétés. UniCredit Bank AG est une société apparentée à UniCredit S.p.A., Milan (" UniCredit S.p.A. ", et ensemble avec ses filiales consolidées, " UniCredit ") depuis novembre 2005, et constitue depuis cette date un sous-groupe important d'UniCredit. UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital d'UniCredit Bank.									
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet; prévisions ou estimations de bénéfice ne sont préparés par l'Emetteur.									
B.10	Réserves du rapport d'audit sur les informations financières historiques	Sans objet; Deloitte GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, commissaires aux comptes (<i>Wirtschaftsprüfer</i>) d'UniCredit Bank, ont audité les comptes consolidés (<i>Konzernabschluss</i>) du Groupe HVB pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les comptes non consolidés (<i>Einzelabschluss</i>) d'UniCredit Bank pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et ont rendu pour chacun des cas exercices une opinion d'audit sans réserve.									
B.12	Informations financières historiques sélectionnées	<p>Chiffres Clés Consolidés au 31 décembre 2018</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance clés</th> <th>1/1/2018 – 31/12/2018*</th> <th>1/1/2017 – 31/12/2017†</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bénéfice net d'exploitation¹⁾</td> <td>1.414 m €</td> <td>1.517 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice avant impôts</td> <td>392 m €</td> <td>1.597 m €</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs de performance clés	1/1/2018 – 31/12/2018*	1/1/2017 – 31/12/2017†	Bénéfice net d'exploitation ¹⁾	1.414 m €	1.517 m €	Bénéfice avant impôts	392 m €	1.597 m €
Indicateurs de performance clés	1/1/2018 – 31/12/2018*	1/1/2017 – 31/12/2017†									
Bénéfice net d'exploitation ¹⁾	1.414 m €	1.517 m €									
Bénéfice avant impôts	392 m €	1.597 m €									

	Bénéfice consolidé	238 m €	1.336 m €
	Bénéfice par action	0,29 €	1,66 €
	Chiffres du bilan	31/12/2018	31/12/2017
	Total des actifs	286.688 m €	299.060 m €
	Capitaux propres	17.751 m €	18.874 m €
	Principaux ratios de fonds propres	31/12/2018	31/12/2017
	Fonds propres de base de catégorie 1	16.454 m € ²⁾	16.639 m € ³⁾
	Fonds propres de base (fonds propres de catégorie 1)	16.454 m € ²⁾	16.639 m € ³⁾
	Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)	82.592 m €	78.711 m €
	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ⁴⁾	19,9% ²⁾	21,1% ³⁾
	Ratio de fonds propres de base (ratio de fonds propres de catégorie 1) ⁴⁾	19,9% ²⁾	21,1% ³⁾
	<p>* L'information financière indiquée dans la présente colonne est vérifiée et extraite des comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.</p> <p>† L'information financière indiquée dans la présente colonne est vérifiée et extraite des comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.</p> <p>¹⁾ Le bénéfice d'exploitation net provient des éléments de lignes de l'actif net, des dividendes et autres produits provenant des placements en actions, des commissions et commissions nets, des produits de négociation nets, des autres charges / produits nets, des coûts d'exploitation et des dépréciations nettes de prêts et provisions pour garanties et des engagements.</p> <p>²⁾ Conformément aux comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 approuvés par le Conseil de Surveillance de UniCredit Bank AG</p> <p>³⁾ Conformément aux comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 approuvés par le Conseil de Surveillance de UniCredit Bank AG</p> <p>⁴⁾ Calculé sur la base des actifs pondérés en fonction des risques, incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel.</p>		
Déclaration attestant	Il n'y a eu aucun changement défavorable significatif dans les perspectives du Groupe HVB depuis le 31 décembre 2018, date de publication des der-		

	qu'aucun changement défavorable significatif n'a affecté les perspectives de l'émetteur, depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés ou description de tout changement défavorable significatif	niers états financiers audités.
	Description de tout changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la période couverte par les informations financières historiques	Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière du Groupe HVB depuis le 31 décembre 2018.
B.13	Evènement récent	Sans objet. Aucun évènement récent propre à UniCredit Bank ne présente un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	B.5 plus déclaration concernant la dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe	Se reporter à B.5. Sans objet. UniCredit Bank n'est détenu par aucune entité appartenant au Groupe HVB.
B.15	Principales activités de l'Emetteur	<p>UniCredit Bank propose une gamme complète de produits et services bancaires et financiers à une clientèle privée, aux entreprises, à des clients du secteur public, à des entreprises internationales et à des clients institutionnels.</p> <p>Cette gamme s'étend des prêts immobiliers, crédits à la consommation, produits de savings-and-loan et d'assurance, et services bancaires destinés à une clientèle privée aux prêts commerciaux et financements du commerce extérieur et produits de banque d'investissement à destination des entreprises.</p> <p>Dans le cadre de ses activités de banque privée et de gestionnaire de patrimoine adressées à des particuliers, UniCredit Bank propose une solution complète de planification financière et de biens avec les conseils de généralistes et des spécialistes fondés sur les besoins des clients.</p> <p>HVB Group demeure le centre de compétence pour les opérations portant sur les marchés internationaux et les opérations de banque d'investissement de</p>

		tout UniCredit. En outre, le secteur d'activité Corporate & Investment Banking fournit les produits pour les clients du secteur Commercial Banking.
B.16	Contrôle ou détention direct(e) ou indirect(e)	UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital d'UniCredit Bank.

C. TITRES

C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières	<p>[Titres Discount [Classic] (<i>Discount [Classic] Securities</i>)] [Titres Closed End (<i>Closed End Securities</i>)] [Titres Closed End Leverage (<i>Closed End Leverage Securities</i>)] [Titres Open End (<i>Open End Securities</i>)] [Titres Open End Leverage (<i>Open End Leverage Securities</i>)] [Titres Short Cash Collect (<i>Short Cash Collect Securities</i>)] [Titres Cash Collect (<i>Cash Collect Securities</i>)] [Titres Sprint [Cap] (<i>Sprint [Cap] Securities</i>)] [Titres Cash Collect Twin Win (<i>Cash Collect Twin Win Securities</i>)] [Titres Twin-Win Lock-in Cash Collect (<i>Twin-Win Lock-in Cash Collect Securities</i>)] [Titres Lock-in Cash Collect (<i>Lock-in Cash Collect Securities</i>)] [Titres Twin-Win Geared Put Cash Collect (<i>Twin-Win Geared Put Cash Collect Securities</i>)] [Titres Geared Put Cash Collect (<i>Geared Put Cash Collect Securities</i>)] [Titres Geoscope Lock-In Cash Collect (<i>Geoscope Lock-In Cash Collect Securities</i>)] [Titres Barrier Geoscope Lock-in Cash Collect (<i>Barrier Geoscope Lock-in Cash Collect Securities</i>)] [Titres autocall (<i>autocallable</i>)] [avec observation liée à une date de Barrière (<i>with date-related Barrier observation</i>)] [avec observation quotidienne de la Barrière (<i>with daily Barrier observation</i>)] [avec observation de la Barrière en continu (intra-journalier) (<i>with continuous Barrier observation (intra day)</i>)] [Quanto (<i>Quanto</i>)]</p> <p>"Les Titres" seront émis sous la forme [d'Obligations] [de Certificats] [sans Valeur Nominale] [avec Valeur Nominale].</p> <p>[Les "Obligations" "Certificats"] sont des titres de créance au porteur (<i>Inhaberschuldverschreibungen</i>) conformément à la Section 793 du Code Civil allemand (<i>Bürgerliches Gesetzbuch, BGB</i>).</p> <p>[Les "Obligations" "Certificats"] sont des titres de créance sous forme nominative dématérialisée conformément à la Loi Consolidée relative à l'Intermédiation Financière italienne (<i>Testo Unico della Finanza</i>).</p> <p>"Valeur Nominale" signifie [<i>Insérer</i>].]</p> <p>[Les Titres sont représentés par un certificat global sans coupons.]</p> <p>[Les Titres sont représentés par une inscription en compte.]</p> <p>Les porteurs de Titres (les "Porteurs de Titres") ne peuvent pas prétendre recevoir de Titres définitifs.</p> <p>Les [ISIN] [WKN] sont précisés dans le tableau de l'Annexe de ce Résumé.</p>
C.2	Devise d'émission	Les Titres sont libellés en [<i>Insérer Devise Prévüe</i>] (la " Devise Prévüe ").
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des Titres	Sans objet. Les Titres sont librement négociables.

C.8	Description des droits attachés aux Titres, incluant les rangs et limitations à ces droits	<p>Droit applicable aux Titres</p> <p>Les Titres, tant sur la forme que sur le contenu, ainsi que les droits et obligations de l'Emetteur et des Porteurs de Titres sont soumis au droit de la [République Fédérale d'Allemagne] [République italienne].</p> <p>Droits attachés aux Titres</p> <p>[Les Titres ont une échéance fixe.] [Les Titres n'ont pas d'échéance fixe. À la place, ils auront une durée de vie non limitée jusqu'à ce que les Porteurs de Titre exercent leur Droit de Remboursement ou que l'Emetteur exerce son Droit d'Annulation Ordinaire.]</p> <p><u>[Type de Produit 1 : Dans le cas de Titres Discount [Classic], les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) <u>[Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].</p> <p><u>[Types de Produit 2 et 3 : Dans le cas de Titres Closed End et Closed End (leverage), les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>[Les Titres ne portent pas intérêt.]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant d'Intérêt lors de chaque Date de Versement d'Intérêt.]</p> <p>Le "Montant d'Intérêt" sera calculé par l'Agent de Calcul, en multipliant le Coupon (tel que précisé dans le tableau en Annexe au présent Résumé) par la Méthode de Décompte des Jours (telle que précisée dans le tableau en Annexe au présent Résumé).]</p> <p>La "Date de Versement d'Intérêt" désigne chaque jour qui tombe <i>[Insérer la période concernée]</i> après la Date de Versement d'Intérêt précédente ou, en cas de première Date de Versement d'Intérêt, après le <i>[Insérer la date concernée]</i>. La Date de Versement d'Intérêt finale sera la Date de Remboursement lorsqu'un Porteur de Titre exerce son Droit de Remboursement ou à la Date d'Annulation lorsque l'Emetteur exerce son Droit d'Annulation Ordinaire [ou à la Date de Remboursement Finale], le cas échéant.]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Dividende correspondant (tel que défini à la section C.15) à chaque Date de Versement du Montant de Dividende (k).</p> <p>"Date de Versement du Montant de Dividende (k)" (avec k=1, 2, ...) est [cinq] <i>[Insérer le/les jour(s)]</i> Jours Bancaires suivant la Date d'Observation du Dividende (k) (avec k=1, 2, ...).</p> <p>"Date d'Observation du Dividende (k)" (avec k=0, 1, 2, ...) désigne l'[avant-veille] de <i>[Insérer le jour]</i> la date de calcul du [mois][mois] <i>[Insérer le/les mois]</i> de chaque année, lorsque k=1 est la Date d'Observation du Dividende qui suit immédiatement le <i>[Insérer le jour]</i> (la "Date de Première Négociation").]</p> <p>Sauf exercice anticipé de son Droit de Remboursement ou de son Droit</p>
-----	--	--

	<p>d'Annulation Ordinaire, un Porteur de Titre est en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) en cas d'exercice automatique.</p> <p>Sauf exercice anticipé de son Droit d'Annulation Ordinaire et ce, jusqu'à la Date de Remboursement Finale (cette dernière étant exclue), chaque Porteur de Titre est en droit de demander le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement (telle que définie à la section C.16) (le "Droit de Remboursement") conformément aux modalités des Titres.</p> <p>L'Emetteur peut annuler les Titres en totalité et non en partie et verser le Montant de Remboursement aux Porteurs de Titres (le "Droit d'Annulation Ordinaire").]</p> <p><u>[Type de Produit 4 et 5 : Dans le cas de Titres Open End et Open End Leverage, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>[Les Titres ne portent pas intérêt.]</p> <p>[Chaque Porteur de Titres est en droit de recevoir le versement du Montant d'Intérêt lors de chaque Date de Versement d'Intérêt.]</p> <p>Le "Montant d'Intérêt" sera calculé par l'Agent de Calcul, en multipliant le Coupon (tel que précisé dans le tableau en Annexe au présent Résumé) par la Méthode de Décompte des Jours (telle que précisée dans le tableau en Annexe au présent Résumé).]</p> <p>La "Date de Versement d'Intérêt" désigne chaque jour qui tombe [Insérer la période concernée] après la Date de Versement d'Intérêt précédente ou, en cas de première Date de Versement d'Intérêt, après le [Insérer la date concernée]. La Date de Remboursement Finale d'Intérêt sera la Date de Remboursement lorsqu'un Porteur de Titre exerce son Droit de Remboursement ou à la Date d'Annulation lorsque l'Emetteur exerce son Droit d'Annulation Ordinaire [ou à la Date de Remboursement Finale], le cas échéant.]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Dividende correspondant (tel que défini à la section C.15) à chaque Date de Versement du Montant de Dividende (k).]</p> <p>"Date de Versement du Montant de Dividende (k)" (avec k=1, 2, ...) est [cinq] [Insérer le/les jour(s)] Jours Bancaires suivant la Date d'Observation du Dividende (k) (avec k=1, 2, ...).</p> <p>"Date d'Observation du Dividende (k)" (avec k=0, 1, 2, ...) désigne l'[avant-veille] de [Insérer le jour] la date de calcul du [mois][mois] [Insérer le/les mois] de chaque année, lorsque k=1 est la Date d'Observation du Dividende qui suit immédiatement le [Insérer le jour] (la "Date de Première Négociation").]</p> <p>Sous réserve de l'exercice du droit de remboursement jusqu'à la survenance d'une Date d'Annulation (telle que définie à la section C.16) (cette dernière étant exclue), chaque Porteur de Titre est en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement (telle que définie à la section C.16) (le "Droit de Remboursement").</p> <p>L'Emetteur peut annuler les Titres à l'une quelconque des Dates</p>
--	--

		<p>d'Annulation en totalité et non en partie et verser le Montant de Remboursement (le "Droit d'Annulation Ordinaire").]</p> <p><u>[Type de Produit 6 : Dans le cas de Titres Short Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16) les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à l'une quelconque des Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 7 : Dans le cas de Titres Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16) [et si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit au moment ou antérieurement à cette Date d'Observation (k)] les Porteurs de Titre sont en droit de recevoir le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) [diminué de l'ensemble des Montants Additionnels Conditionnels (k) versé aux précédentes Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)].]</p> <p>[Si <u>un</u> Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titre sont en droit de recevoir les paiements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) plus les sommes de tous les Montants Additionnels Conditionnels (k) (tels que précisés dans le tableau en Annexe du présent Résumé) qui n'ont pas été versés aux Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) précédentes seront versés à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) qui suit immédiatement la Date d'Observation (k) à laquelle le Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit (aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé plus d'une fois) [; et • A chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel
--	--	--

		<p>(k) suivante, le Montant Additionnel Conditionnel (k) relatif à cette Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé nonobstant la survenance ou non d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).]</p> <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à l'une quelconque des Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).]</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titre sont en droit de recevoir les paiements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé) ; • A chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) qui suit, le Montant Additionnel Conditionnel (k) relatif à cette Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé nonobstant la survenance ou non d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).] <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à l'une quelconque des Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).]</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera enregistré.</p> <p>Si aucun Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) ne s'est produit à une Date d'Observation (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera enregistré pour cette date.</p> <p>Les sommes de tous les Montants Additionnels Conditionnels (k) qui ont été enregistrés seront versées à la Date de Remboursement Finale.]</p> <p>[Les Porteurs de Titre sont [de plus] en droit de recevoir le Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à chaque Date de Versement du Montant Additionnel Inconditionnel (l) (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16) <u><i>[Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent: ou la livraison d'une quantité prédéfinie du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20)].</i></u></p> <p><u><i>[Type de Produit 8 : Dans le cas de Titres Twin-Win Cash Collect les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p>
--	--	--

	<p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante.</p> <p>Le "Montant Additionnel Conditionnel (k)" est défini comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur à R (initial), alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Participation Haussier et la différence entre (1) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial) et (2) un. • Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est inférieur à R (initial), alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Participation Baissier et la différence entre (1) un et (2) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial). <p>[Cependant, [le Montant Additionnel Conditionnel ne peut être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum, si cela est stipulé dans le tableau en Annexe du présent Résumé.] [et] [ne peut être supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum, si cela est stipulé dans le tableau en Annexe du présent Résumé)].]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont [en outre] en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (l) (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (l) (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>Type de Produit 9 : Dans le cas de Titres Twin Win Lock-in Cash Collect les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)</p>
--	--

		<p>correspondante.</p> <p>Le "Montant Additionnel Conditionnel(k)" est défini comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur à R (initial), alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Participation Haussier et la différence entre (1) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial) et (2) un. • Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est inférieur à R (initial), alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Participation Baissier et la différence entre (1) un et (2) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial). <p>[Cependant, [le Montant Additionnel Conditionnel ne peut être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum, si cela est stipulé dans le tableau en Annexe du présent Résumé,] [et] [ne peut être supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum, si cela est stipulé dans le tableau en Annexe du présent Résumé].]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 10 : Dans le cas de Titres Lock-in Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement des montants suivants :</p> <p style="padding-left: 40px;">Le Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante.</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 11 : Dans le cas de Titres Twin-Win Geared Put Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que</p>
--	--	---

	<p>défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante.</p> <p>Le "Montant Additionnel Conditionnel(k)" est défini comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur à R (initial), alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Participation Haussier et la différence entre (1) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial) et (2) un. • Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est inférieur à R (initial), alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Participation Baissier et la différence entre (1) un et (2) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial). <p>[Cependant, [le Montant Additionnel Conditionnel ne peut être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum, si cela est stipulé dans le tableau en Annexe du présent Résumé,] [et] [ne peut être supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum, si cela est stipulé dans le tableau en Annexe du présent Résumé].]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 12 : Dans le cas de Titres Geared Put Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) (tel que défini à la section C.15) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement des montants suivants :</p> <p style="padding-left: 40px;">Le Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)</p>
--	--

		<p>correspondante.]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 13 et 14 : Dans le cas de Titres Geoscope Lock-In cash Collect et de Titres Barrier Geoscope Lock-In cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).</p> <p>Le "Montant Additionnel Conditionnel (k)" est égal à la Valeur Nominale multipliée par la différence entre (1) la Performance Moyenne Géométrique du Sous-Jacent (k) (tel que défini à la section C.15) et (2) un. Le Montant Additionnel Conditionnel (k) ne peut être supérieur au Montant Additionnel Conditionnel (k) Maximum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) [et ne peut être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel (k) Maximum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé)].</p> <p>Si un Cas de Verrouillage s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Maximum sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. En outre, à toutes les Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) qui suivent cette dernière, le Montant Additionnel Maximum sera payé nonobstant la performance du Sous-Jacent (k).</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u>[Type de Produit 15 : Dans le cas de Titres Sprint [Cap], les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel Conditionnel (l) concerné (tel que précisé dans le tableau en Annexe du présent Résumé) à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (l) correspondante (telle que précisée dans le tableau en Annexe du présent Résumé).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date de Remboursement Finale (telle que définie à la section C.16).]</p> <p>Limitation des droits</p> <p>Si un ou plusieurs cas d'ajustement se produisent (y compris, entre autres, [opérations sur titres] [,] [modifications des [notions d'indice] [,] [modalités d'échange] [,] [dispositions contractuelles] [,] [une modification dans la méthode de calcul et/ou de publication d'un Sous-Jacent] [ou l'ajustement ou la résiliation anticipée de produits dérivés adossés au Sous-Jacent]) (les "Cas d'Ajustement"), l'Agent de Calcul ajustera selon son appréciation raisonnable (section 315 BGB) [agissant conformément aux pratiques du marché concerné et de bonne foi] les modalités de ces Titres et/ou l'ensemble des</p>
--	--	--

		<p>prix du Sous-Jacent déterminés par l'Agent de Calcul en fonction des modalités des Titres de telle sorte que la situation économique des Porteurs de Titres demeure autant que possible inchangée.</p> <p>[Si un ou plusieurs cas de rappel (par exemple si, en cas d'un Cas Ajustement, un ajustement n'est pas possible ou n'est pas raisonnable eu égard à l'Emetteur et/ou les Porteurs de Titres), l'Emetteur peut exceptionnellement acheter les Titres et rembourser les Titres à hauteur de leur Montant d'Annulation. Le "Montant d'Annulation" correspond à la juste valeur marchande des Titres.]</p> <p>Rang des Titres</p> <p>Les engagements découlant des Titres constituent des engagements directs, inconditionnels et non-assortis de sûretés de l'Emetteur, venant <i>pari passu</i>, sauf dispositions légales contraires, que tous les autres engagements non-assortis de sûretés non-subordonnés, présents ou futurs de l'Emetteur.</p>
C.11	Admission aux négociations	<p>[Une demande d'admission aux négociations [à compter du <i>[Insérer la date prévue]</i>] sur les marchés réglementés ou autres marchés équivalents suivants: [Euronext Paris] [Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg] <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i> [a été] [sera] faite.] [La première date de [négociation] [cotation] sera indiquée dans l'avis d'émission publié par <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>]</p> <p>[Les Titres sont déjà admis aux négociations sur les marchés réglementés ou autres marchés équivalents suivants: <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>.]</p> <p>[À la connaissance de l'Émetteur, les titres de même catégorie que les Titres offerts ou admis à la négociation sont déjà admis à la négociation sur les marchés réglementés ou autres marchés équivalents suivants : [Euronext Paris] [Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg] <i>[Insérer le/les marché(s) réglementés concerné(s) ou autre marché (s) équivalent(s)]</i>.]</p> <p>[Sans objet. Aucune demande d'admission aux négociations n'a été [ou ne sera] faite sur un marché réglementé ou tout autre marché équivalent.]</p> <p>[[Cependant,] [En outre,] une demande [d'admission aux négociations] [de cotation] [ser effectuée] [a été effectuée] et prendra effet au <i>[Insérer la date prévue]</i> sur les [marchés] [plateformes multilatérales de négociations (ou MTF)] [Plateformes de négociations] suivantes : <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>.]</p> <p>[Le <i>[Insérer le nom du Teneur de Marché]</i> (le "Teneur de Marché") s'engage à apporter de la liquidité grâce à des ordres d'achat et de vente conformément aux règles de tenue de marché de <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>, où il est prévu que les Titres soient [admis aux négociations] [cotés]. Les obligations du Teneur de Marché sont réglementées par les règles des marchés organisés et gérés par <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>, et par les instructions y afférentes] [Borsa Italiana SeDeX MTF] [EuroTLX SIM S.p.A] <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>. [De plus, le Teneur de Marché s'engage à appliquer, dans les conditions de marché normales, un écart entre les ordres d'achat et de vente inférieur ou égal à <i>[Insérer pourcentage]</i>%.]</p>
C.15	Effets du sous-jacent sur la valeur des	<p><u>[Type de Produit 1: Dans le cas de Titres Discount [Classic], les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivem</p>

Titres	<p>de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). Le prix des Titres au moment de l'émission est inférieur au prix alors en cours du Sous-Jacent multiplié par le [Ratio] [Facteur de Ratio] [et en appliquant [un taux de change FX][deux taux de change FX]]. En échange de cette réduction, l'investisseur participe pendant la durée de vie du Titre à la performance du Sous-Jacent uniquement dans la limite du Montant Maximum.</p> <p>["Montant Maximum" désigne un montant qui est défini comme le Cap multiplié par le Ratio. [Le Montant Maximum est converti dans la Devise Prévüe après application [d'un] [de deux] facteur(s) de conversion de devises]].]</p> <p>["Ratio" désigne le Facteur Ratio [multiplié] [divisé] par un facteur de conversion de devises]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements de taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévüe selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture de risque en devise n'est fourni pour les Titres (Compo).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p><u>[Dans le cas de Titres sans livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Le remboursement des Titres est effectué par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond au R (final) multiplié par le Ratio. Cependant, le Montant de Remboursement n'est pas supérieur au Montant Maximum.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres liés à une action ou un certificat représentatif d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Dans le cas où R (final) est supérieur ou égal au Cap le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement. Dans ce cas, le Montant de Remboursement correspond au Montant Maximum.</p> <p>Dans le cas où R (final) est inférieur au Cap le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité du Sous-jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement du montant en numéraire supplémentaire.]</p> <p>[Le [Ratio] [Facteur Ratio] [et le] [Montant Maximum] [Cap] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]]</p> <p><u>[Type de Produit 2 : Dans le cas de Titres Closed End, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivem</p>
--------	--

	<p>de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement sur exercice du Droit de Remboursement des Porteurs de Titres à la Date de Remboursement correspondante ou sur exercice du Droit d'Annulation Ordinaire de l'Emetteur à la Date d'Annulation correspondante ou, si aucun de ces droits n'a été exercé, à la Date de Remboursement Finale pour le Prix de Référence Pertinent (tel que défini à la section C.19).</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.][Aucun élément de couverture de risque en devise n'est prévu pour les Titres (Compo).]</p> <p><i>Remboursement</i></p> <p>Le Montant de Remboursement est un montant dans la Devise Prévues correspondant au Prix de Référence Pertinent multiplié par le Ratio [ainsi que par application d'un facteur de taux de change FX].</p> <p>[Le Prix de Référence Pertinent sera diminué [des Frais Quanto[,] [et/ou]] [des Frais de Gestion] [,] [et/ou] [des Frais de Vente à Découvert] [,] [et/ou] des Frais de Calcul d'Indice].]</p> <p>[Le "Ratio" est à la Date de Première Négociation le Ratio (initial). A chaque jour calendaire suivant la Date de Première Négociation le Ratio sera ajusté.]</p> <p>[Le Ratio [(initial)] est précisé à l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p>Le Montant de Remboursement ne peut en aucun cas être inférieur à zéro.]</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres Closed End liés à un indice de Distribution, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p><i>Montant de Dividende</i></p> <p>Les Titres liés à un indice de distribution en tant que Sous-Jacent peuvent en outre donner lieu au versement d'un Montant de Dividende au Porteur de Titres lors de chaque Date de Versement du Montant de Dividende. Le paiement du Montant de Dividende à chaque Date de Versement du Montant de Dividende dépend de la Valeur de Dividende.</p> <p>La "Valeur de Dividende" est égale à la valeur du composant cash théorique concerné du Sous-Jacent, tel que déterminé par l'Agent de Calcul de l'Indice.</p> <p>Le "Montant de Dividende" correspond à la Valeur de Dividende du Sous-Jacent donnée multipliée par le Ratio.]</p> <p><u><i>[Type de Produit 3 : Dans le cas de Titres Closed End Leverage, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivemement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent</p>
--	---

	<p>diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale. Le Sous-Jacent est un indice à effet de levier adossé à la performance d'un sous-jacent de référence. Les Porteurs de Titres participent chacun à leur tour et de manière disproportionnelle (par effet de levier) à la performance négative ou positive du sous-jacent de référence.</p> <p>Le remboursement sur exercice du Droit de Remboursement des Porteurs de Titres à la Date de Remboursement correspondante ou sur exercice du Droit d'Annulation Ordinaire de l'Emetteur à la Date d'Annulation correspondante ou, si aucun de ces droits n'a été exercé, à la Date de Remboursement Finale, dépend du Prix de Référence Pertinent (tel que défini à la section C.19). En outre, l'Emetteur peut de manière extraordinaire acheter les Titres (tel que précisé à la section C.8).</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture du risque en devise n'est prévu pour les Titres (Compo).]</p> <p><i>Remboursement</i></p> <p>Le Montant de Remboursement est un montant dans la Devise Prévues correspondant au Prix de Référence Pertinent multiplié par le Ratio [ainsi que par application d'un facteur de taux de change FX].</p> <p>Le "Ratio" est à la Date de Première Négociation le Ratio (initial). A chaque jour calendaire suivant la Date de Première Négociation le Ratio sera ajusté.</p> <p>Le Ratio [(initial)] est précisé à l'Annexe du présent Résumé.</p> <p>Le Montant de Remboursement ne peut en aucun cas être inférieur à zéro.]</p> <p><u>Type de Produit 4 : Dans le cas de Titres Open End, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres reflètent le rendement du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20) et permettent au Porteur de Titre de participer au rendement aussi bien positif que négatif du Sous-Jacent pendant la durée de vie des Titres. En général, si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p><i>Remboursement</i></p> <p>Le remboursement des Titres sur exercice du Droit de Remboursement des Porteurs de Titres ou sur exercice du Droit d'Annulation Ordinaire de l'Emetteur se fera au Prix de Référence Pertinent (tel que défini à la section C.19).</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture du risque en devise n'est prévu pour les Titres</p>
--	---

		<p>(Compo.)]</p> <p>Le Montant de Remboursement sera un montant dans la Devise Prévues correspondant au Prix de Référence Pertinent multiplié par le [Facteur de Participation Courant et] le Ratio par application d'un facteur de taux de change FX].</p> <p>["Facteur de Participation Courant" signifie 100% à la Date de Première Négociation. De temps à autre après la Date de Première Négociation le Facteur de Participation Courant sera à nouveau déterminé conformément aux modalités des Titres.]</p> <p>[Le Prix de Référence Pertinent [multiplié par le Facteur de Participation Courant] sera diminué [des Frais Quanto[,] [et/ou]] [des Frais de Gestion] [,] [et/ou] [des Frais de Vente à Découvert] [,] [et/ou] des Frais de Calcul d'Indice] [et/ou] [des Frais liés au Risque d'Ecart].]</p> <p>[Le "Ratio" est à la Date de Première Négociation le Ratio (initial). A chaque jour calendaire suivant la Date de Première Négociation le Ratio sera ajusté.]</p> <p>[Le Ratio [(initial)] est précisé à l'Annexe du présent Résumé.]</p> <p>Le Montant de Remboursement ne peut en aucun cas être inférieur à zéro.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres liés à un indice en tant que Sous-Jacent, pour lequel "Indice de Distribution" est défini dans la colonne "Type d'Indice" du tableau correspondant au § 2 de la Partie B – Produit et Donnée Sous-Jacente, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Montant de Dividende</i></p> <p>Le paiement du Montant de Dividende à chaque Date de Versement du Montant de Dividende dépend de la Valeur de Dividende du Sous-Jacent.</p> <p>La "Valeur de Dividende" est égale à la valeur du composant cash théorique concerné du Sous-Jacent, tel que déterminé par l'Agent de Calcul de l'Indice.</p> <p>Le "Montant de Dividende" correspond à la Valeur de Dividende du Sous-Jacent donnée multipliée par le Ratio.]]</p> <p><u>[Type de Produit 5 : Dans le cas de Titres Open End Leverage, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres reflètent le rendement du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20) et permettent au Porteur de Titre de participer au rendement aussi bien positif que négatif du Sous-Jacent pendant la durée de vie des Titres. En général, si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale. Le Sous-Jacent est un indice à effet de levier adossé à la performance d'un sous-jacent de référence. Les Porteurs de Titres participent chacun à leur tour et de manière disproportionnelle (par effet de levier) à la performance négative ou positive du sous-jacent de référence.</p> <p><i>Remboursement</i></p> <p>Le remboursement des Titres sur exercice du Droit de Remboursement des Porteurs de Titres ou sur exercice du Droit d'Annulation Ordinaire de l'Emetteur se fera au Prix de Référence Pertinent (tel que défini à la section C.19). En outre, l'Emetteur peut de manière extraordinaire acheter les Titres (tel que précisé à la section C.8).</p>
--	--	--

	<p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture du risque en devise n'est prévu pour les Titres (Compo).]</p> <p>Le Montant de Remboursement sera un montant dans la Devise Prévues correspondant au Prix de Référence Pertinent multiplié par le Ratio [par application d'un facteur de taux de change FX]. A chaque jour calendaire suivant la Date de Première Négociation le Ratio sera ajusté.</p> <p>Le "Ratio" est à la Date de Première Négociation le Ratio (initial).</p> <p>Le Ratio [(initial)] est précisé à l'Annexe du présent Résumé.</p> <p>Le Montant de Remboursement ne peut en aucun cas être inférieur à zéro.</p> <p><u>[Dans le cas de Titres liés à un indice en tant que Sous-Jacent, pour lequel "Indice de Distribution" est défini dans la colonne "Type d'Indice" du tableau correspondant au § 2 de la Partie B – Produit et Donnée Sous-Jacente, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Montant de Dividende</i></p> <p>Le paiement du Montant de Dividende à chaque Date de Versement du Montant de Dividende dépend de la Valeur de Dividende du Sous-Jacent.</p> <p>La "Valeur de Dividende" est égale à la valeur du composant cash théorique concerné du Sous-Jacent, tel que déterminé par l'Agent de Calcul de l'Indice.</p> <p>Le "Montant de Dividende" correspond à la Valeur de Dividende du Sous-Jacent pour une Période de Dividende donnée multipliée par le Ratio.]]</p> <p><u>[Type de Produit 6 : Dans le cas de Titres Short Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivemement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est égal à ou inférieur au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné.</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" dé-</p>
--	---

	<p>signe le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante.] • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) à la Date d'Observation (k) correspondante, aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui est égal au Montant Maximum.</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit [et R(final) est égal ou supérieur au Strike], le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la différence de 2 moins le quotient de R(final) et divisé par Strike.</p> <p>"Evènement de Barrière" signifie que le Prix de Référence à une Date d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.</p> <p>La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent, qui est défini comme le Niveau de [la Barrière][Strike] multiplié par [R(initial)] [le Strike].</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le Strike [Niveau] [,] [et] [,] [et] [le Montant Maximum] [,] [et] [[Facteur][s][Niveau][x] de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [et] [la Barrière] [le Niveau de la Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 7 : Dans le cas de Titres Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) [et d'un Evènement de Barrière].</p>
--	---

	<p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est égal à ou supérieur au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" désigne le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante diminué de l'ensemble des Montants Additionnels Conditionnels (k) versé aux précédentes Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).] • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k) [et si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit au moment ou antérieurement à cette Date d'Observation (k)], le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante.] • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) [à cette Date d'Observation (k)], aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante.] <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit au moment ou antérieurement à une Date d'Observation (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé lors de toute Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) suivante.]</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titre sont en droit de recevoir le versement des montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné plus les sommes de tous les Montants Additionnels Conditionnels (k) qui n'ont pas été versés aux Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) précédentes seront versés à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) qui suit immédiatement la Date d'Observation (k) à laquelle le Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit (aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé plus d'une fois) [; et • A chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) suivante, le Montant Additionnel Conditionnel (k) relatif à cette Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé nonobstant la survenance ou non d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).] <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à l'une quelconque des Dates de Versement du Montant Additionnel</p>
--	--

	<p>Conditionnel (k).]</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), les Porteurs de Titre sont en droit de recevoir le versement des montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante ; et • A chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) suivante, le Montant Additionnel Conditionnel (k) relatif à cette Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé nonobstant la survenance ou non d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k). <p>En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé aux Porteurs de Titres à l'une quelconque des Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).]</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k) (telle que définie à la section C.16), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera enregistré.</p> <p>Si aucun Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) ne s'est produit à une Date d'Observation (k), aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera enregistré pour cette date.</p> <p>Les sommes de tous les Montants Additionnels Conditionnels (k) qui ont été enregistrés seront versées à la Date de Remboursement Finale.]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond au [Montant Maximum][Valeur Nominale].</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit [et R (final) est égal à ou supérieur au Strike], le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui [correspond à la Valeur Nominale multipliée par [le Facteur de Participation] et R (final) divisé par le Strike. Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur au Montant Maximum [et n'est pas inférieur au Montant de Remboursement Minimum (tel que précisé dans le tableau de l'Annexe au présent Résumé)].]</p> <p>[Si un Evènement de Barrière s'est produit et R (final) est inférieur au Strike le remboursement est effectué par la livraison d'une quantité de Sous-Jacent déterminée en fonction du Ratio et le cas échéant par le versement d'un montant en numéraire supplémentaire.]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'un des [prix][taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière pendant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [un des Prix de Référence à une des Dates d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R (final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est</p>
--	---

	<p>défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par €R (initial)] [le Strike].]</p> <p>[Le "Ratio" est défini comme étant la Valeur Nominale divisée par le Strike. [Le Ratio sera [multiplié][divisé] par un facteur de conversion de devises.]]</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).]</p> <p>Le Strike [Niveau] [,] [et] [le Montant Maximum] [,] [et] [le/les [Facteur(s)][Niveau(x)] de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)] [et] [,] [le Facteur de Participation] [et] [,] [les Dates d'Observation de Moyenne relatives à une Date d'Observation de la Barrière (b)] [,] [et] [la Date d'Observation de la Barrière] [et] [,] [la Période d'Observation de la Barrière] [et] [la Barrière] [le Niveau de Barrière] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 8 : Dans le cas de Titres Twin Win Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C. 20) sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Aussi longtemps que le prix du Sous-Jacent est supérieur ou égal au Niveau de Paiement du Montant Additionnel et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale, que la valeur du Sous-Jacent augmente ou diminue. Si le prix du Sous-Jacent est inférieur au Niveau de Paiement du Montant Additionnel et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale si la valeur du Sous-Jacent augmente, et diminue si la valeur du Sous-Jacent diminue.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est égal ou supérieur au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné.</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" désigne le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. <ul style="list-style-type: none"> (i) Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur à R (initial) alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par (i) le Facteur de Parti-
--	---

		<p>icipation Haussier et (ii) la différence entre (1) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial) et (2) un.</p> <p>(ii) Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est inférieur à R (initial) alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par (i) le Facteur de Participation Baissier et (ii) la différence entre (1) un et (2) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial).</p> <ul style="list-style-type: none"> • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) à la Date d'Observation (k) concernée, aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. <p>[Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum] [Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum.]</p> <p>[Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum ou supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum.]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) divisé R (initial).</p> <p>"Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix][taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière durant la Période d'Observation de la Barrière] [le Prix de Référence à l'une quelconque des Dates d'Observation de la Barrière correspondante est inférieur [ou égal] à la Barrière] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R(final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>La [Barrière] [le Niveau de Barrière] [et] [le Montant de Versement Additionnel Conditionnel (k)] [,] [La Date d'Observation de la Barrière] [et] [,] [La Période d'Observation de la Barrière] [et] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p><u>[Type de Produit 9 : Dans le cas de Titres Twin Win Lock-in Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Aussi longtemps que le prix du Sous-Jacent est supérieur ou égal au Niveau de Paiement du Montant Additionnel et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale, que la valeur du Sous-Jacent augmente ou diminue. Si le</p>
--	--	---

	<p>prix du Sous-Jacent est inférieur au Niveau de Paiement du Montant Additionnel et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale si la valeur du Sous-Jacent augmente, et diminue si la valeur du Sous-Jacent diminue.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est égal ou supérieur au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné.</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" désigne le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. <ul style="list-style-type: none"> (i) Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur à R (initial) alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par (i) le Facteur de Participation Haussier et (ii) la différence entre (1) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial) et (2) un. (ii) Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est inférieur à R (initial) alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par (i) le Facteur de Participation Baissier et (ii) la différence entre (1) un et (2) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial). • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) à la Date d'Observation (k) concernée, aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. <p>[Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum] [Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum.]</p> <p>[Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum ou supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum.]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si (1) un Evènement Activant s'est produit à une Date d'Observation (k) ou (2) aucun Evènement Activant ou Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si un Evènement Activant et un Evènement de Barrière se sont produits, le</p>
--	---

	<p>remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) divisé R (initial).</p> <p>"Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix][taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière durant la Période d'Observation de la Barrière durant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue] [le Prix de Référence à l'une quelconque des Dates d'Observation de la Barrière correspondante est inférieur [ou égal] à la Barrière] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R(final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>"Evènement Activant" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur [ou égal] au Niveau Activant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du Résumé).</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>La [Barrière] [le Niveau de Barrière] [et] [,] [La Période d'Observation de la Barrière] [et] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 10 : Dans le cas de Titres Lock-in Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivemement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) [et de la survenance d'un Evènement Activant (tel que défini ci-dessous)].</p> <p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est égal ou supérieur au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné.</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" désigne le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) à la Date d'Observation (k) concernée, aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante.
--	--

	<p>[Si un Evènement Activant s'est produit à une Date d'Observation (k) le Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante et à chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) suivante, qu'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) se soit produit ou non. Le Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé une seule fois à chaque Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), même si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel s'est produit à une Date d'Observation (k) suivant la survenance d'un Evènement Activant.]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si (1) un Evènement Activant s'est produit à une Date d'Observation (k) ou (2) aucun Evènement Activant ou Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si un Evènement Activant et un Evènement de Barrière se sont produits, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) divisé R (initial).</p> <p>"Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix][taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière durant la Période d'Observation de la Barrière durant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue.] [le Prix de Référence à l'une quelconque des Dates d'Observation de la Barrière correspondante est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R(final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>"Evènement Activant" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur [ou égal] au Niveau Activant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du Résumé).</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par R (initial).]</p> <p>La [Barrière] [le Niveau de Barrière] [et] [,] [La Période d'Observation de la Barrière] [et] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p><u>Type de Produit 11 : Dans le cas de Titres Twin Win Geared Put Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivemement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C. 20) sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Aussi longtemps que le prix du Sous-Jacent est supérieur ou égal au Niveau de Paiement du Montant Additionnel et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale, que la valeur du Sous-Jacent augmente ou diminue. Si le prix du Sous-Jacent est inférieur au Niveau de Paiement du Montant Additionnel et sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus), la valeur des Titres augmente de manière générale si la valeur du Sous-Jacent augmente, et diminue si la valeur du Sous-Jacent diminue.</p>
--	---

	<p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est égal ou supérieur au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné.</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)"] désigne le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. <ul style="list-style-type: none"> (i) Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est supérieur à R (initial) alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par (i) le Facteur de Participation Haussier et (ii) la différence entre (1) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial) et (2) un. (ii) Si le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est inférieur à R (initial) alors le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspond à la Valeur Nominale multipliée par (i) le Facteur de Participation Baissier et (ii) la différence entre (1) un et (2) le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée divisé par R (initial). <p>[Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum] [Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum.]</p> <p>[Le Montant Additionnel Conditionnel ne peut pas être inférieur au Montant Additionnel Conditionnel Minimum ou supérieur au Montant Additionnel Conditionnel Maximum.]</p> <ul style="list-style-type: none"> • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) à la Date d'Observation (k) concernée, aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si R (final) est supérieur ou égal au Strike, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si R (final) est inférieur au Strike, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la somme de 1 et du Facteur de Participation multiplié par le quotient de (1) la différence entre R (final) et le Strike et (2) R (initial).</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est</p>
--	---

	<p>précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).] [Le "Facteur de Participation" est 1/le Niveau Strike.]</p> <p>Le [Strike] [le Niveau Strike] [et] [le Facteur de Participation] [[[est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p><i>Type de Produit 12 : Dans le cas de Titres Geared Put Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).</p> <p>Un "Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" signifie que le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée est égal ou supérieur au Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné.</p> <p>["Niveau de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k)" désigne le Facteur de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) concerné multiplié par R (initial).]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondant sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. • En l'absence d'un Cas de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) à la Date d'Observation (k) concernée, aucun Montant Additionnel Conditionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si R (final) est supérieur ou égal au Strike, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si R (final) est inférieur au Strike, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la somme de la Valeur Nominale et du Facteur de Participation multiplié par le quotient de (1) la différence entre R (final) et le Strike et (2) R (initial).</p> <p>[Le "Strike" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est précisé comme étant le Niveau Strike multiplié par R (initial).] [Le "Facteur de Participation" est 1/le Niveau Strike.]</p> <p>Le [Strike] [le Niveau Strike] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p><i>Type de Produit 13 : Dans le cas de Titres Geoscope Lock-in Cash Collect,</i></p>
--	--

	<p><i>les dispositions suivantes s'appliquent:</i></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. Si un Evènement Activant s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Maximum sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. En outre, à toutes les Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) qui suivent cette Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), le Montant Additionnel Maximum (k) devra être versé nonobstant la performance du Sous-Jacent (k).</p> <p>"Evènement Activant" signifie que la Performance Moyenne Géométrique du Sous-Jacent (k) à une Date d'Observation (k) concernée est supérieur [ou égal] au Facteur Activant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du Résumé).</p> <p>"Performance Moyenne Géométrique du Sous-Jacent (k)" désigne le nième (avec "n" dépendant de D(k) concerné) base de la Performance du Sous-Jacent (k), lorsque la Performance du Sous-Jacent (k) est le quotient entre le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée, comme le numérateur, et R (initial) comme dénominateur. D(k) est précisé dans le tableau en Annexe du Résumé.</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si (1) un Evènement Activant s'est produit à une Date d'Observation (k), le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si aucun Evènement Activant ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) divisé R (initial). Le Montant de Remboursement dans ce cas ne peut pas être inférieur au Montant de Remboursement Minimum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du Résumé).]</p> <p><u>Type de Produit 14 : Dans le cas de Titres Barrier Geoscope Lock-in Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p>
--	--

	<p><i>Montant Additionnel Conditionnel (k)</i></p> <p>Le Montant Additionnel Conditionnel (k) sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. Si un Evènement Activant s'est produit à une Date d'Observation (k), le Montant Additionnel Maximum sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) correspondante. En outre, à toutes les Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k) qui suivent cette Date de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k), le Montant Additionnel Maximum (k) devra être versé nonobstant la performance du Sous-Jacent (k).</p> <p>"Evènement Activant" signifie que la Performance Moyenne Géométrique du Sous-Jacent (k) à une Date d'Observation (k) concernée est supérieur [ou égal] au Facteur Activant (tel que précisé dans le tableau en Annexe du Résumé).</p> <p>"Performance Moyenne Géométrique du Sous-Jacent (k)" désigne le nième (avec "n" dépendant de la D(k) concernée) base de la Performance du Sous-Jacent (k), lorsque la Performance du Sous-Jacent (k) est le quotient entre le Prix de Référence à la Date d'Observation (k) concernée, comme le numérateur, et R (initial) comme dénominateur. D(k) est précisé dans le tableau en Annexe du Résumé.</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Si (1) un Evènement Activant s'est produit à une Date d'Observation (k) ou (2) si aucun Evènement Activant ou aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale.</p> <p>Si aucun Evènement Activant ou aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué par le versement du Montant de Remboursement qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par R (final) divisé R (initial). Le Montant de Remboursement dans ce cas ne peut pas être inférieur au Montant de Remboursement Minimum (tel que précisé dans le tableau en Annexe du Résumé.)</p> <p>"Evènement de Barrière" signifie [qu'un des [prix][taux] publiés pour le Sous-Jacent est inférieur [ou égal] à la Barrière durant la Période d'Observation de la Barrière durant la Période d'Observation de la Barrière dans le cas d'une observation continue] [le Prix de Référence à l'une quelconque des Dates d'Observation de la Barrière correspondante est inférieur [ou égal] à la Barrière] [un des Prix de Référence durant la Période d'Observation de la Barrière est inférieur [ou égal] à la Barrière.] [R(final) est inférieur [ou égal] à la Barrière.]</p> <p>[La "Barrière" est un montant libellé dans la devise du Sous-Jacent qui est défini comme étant le Niveau de Barrière multiplié par [R (initial)][le Strike].]</p> <p>La [Barrière] [le Niveau de Barrière] [et] [,] [La Période d'Observation de la Barrière] [et] [les Dates d'Observation de Moyenne relatives à une Date d'Observation de la Barrière (b)] [est] [sont] précisé(s) dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p><u><i>[Type de Produit 15 : Dans le cas de Titres Sprint [Cap], les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur des Titres dépend décisivement</p>
--	--

		<p>de la valeur du Sous-Jacent (tel que défini à la section C.20), sous réserve de l'effet d'autres facteurs influençant les prix (tels que volatilité, taux d'intérêt, rendement de dividende prévus). Si la valeur du Sous-Jacent augmente, la valeur des Titres augmente de manière normale. Si la valeur du Sous-Jacent diminue, la valeur du Sous-Jacent diminue de manière normale.</p> <p>Le remboursement à la Date de Remboursement Finale dépend de R (final) (tel que défini à la section C.19). Si R (final) est supérieur au Strike, le Porteur de Titre participe, proportionnellement au Facteur de Participation, à la Performance du Sous-Jacent en application du Strike. <u>[Dans le cas de Titres Sprint Cap, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> Le paiement n'est pas supérieur au Montant Maximum.]</p> <p>[Le Strike correspond au R (initial) multiplié par le Niveau Strike.</p> <p>Le [Niveau] Strike est défini dans l'Annexe au présent Résumé.]</p> <p>[Le Porteur de Titre n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p>["Element Quanto" signifie la conversion du Montant de Remboursement de la Devise du Sous-Jacent en Devise Prévues selon un taux de conversion de 1:1.]</p> <p>[Aucun élément de couverture de risque en devise n'est prévu pour les Titres (Compo).]</p> <p><i>Remboursement à la Date de Remboursement Finale</i></p> <p>Les Titres seront remboursés à la Date de Remboursement Finale par paiement du Montant de Remboursement, déterminé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si R (final) est supérieur au Strike, le Montant de Remboursement est déterminé selon la formule suivante : $\text{Montant de Remboursement} = \text{Valeur Nominale} \times (\text{Niveau Strike} + \text{Facteur de Participation} \times (\text{Performance du Sous-Jacent} - \text{Niveau Strike}))$ <p><u>[Dans le cas de Titres Sprint Cap, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> Toutefois, le Montant de Remboursement n'excède pas le Montant Maximum.]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si R (final) est égal ou inférieur au Strike, le Montant de Remboursement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent. <p>La Performance du Sous-Jacent signifie le quotient entre R (final), en tant que numérateur, et R (initial), en tant que dénominateur.</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Sprint Cap, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> [Le "Montant Maximum" correspond à la Valeur Nominale x Niveau Cap.]</p> <p>[Le Montant de Remboursement [et le Montant Maximum] sera/seront [multiplié][divisé](s) par un facteur de taux de change FX.]</p> <p>Le Facteur de Participation [et][,] [le [Niveau] Strike] [et][,] [le Montant Maximum] [et][,] [le Niveau Cap] [est][sont] précisé[s] en Annexe du présent Résumé.]</p>
C.16	Date d'expiration ou d'échéance des instru-	<p>[La][Les] ["Date[s] d'Observation Finale"] [,] [et] [la "Date de Remboursement Finale"] [,] [et] [la] ["Première Date de Remboursement"] [,][et] [la "Première Date d'Annulation"] [et] [, la "Date d'Observation (k)" correspondante"] [,] [et] [la "Date de Remboursement Anticipée (k)"] sont précisées dans le tableau en Annexe au présent Résumé.][la " Date Dobserva-</p>

	ments dérivés – date d'exercice ou date finale de référence	<p>tion (k)" désigne chaque date de calcul au cours de la "Période d'Observation" telle que précisée dans le tableau en Annexe au présent Résumé, y compris le premier et le dernier jour de cette dernière].</p> <p>["Date d'Observation" signifie le [cinquième]¹[sixième]² [<i>Insérer le jour</i>] Jour Bancaire précédant respectivement chaque Date de Remboursement et chaque Date d'Annulation [et la Date de Remboursement Finale].</p> <p>["Date d'Annulation" signifie [chaque Jour Bancaire] [le dernier Jour Bancaire du mois de [<i>Insérer le ou les mois</i>] de chaque année], à partir de la Première Date d'Annulation (telle que précisée dans le tableau en Annexe au présent Résumé).]</p> <p>["Date de Remboursement" signifie [chaque Jour Bancaire] [le dernier Jour Bancaire du mois de [<i>Insérer le ou les mois</i>] de chaque année], à partir de la Première Date de Remboursement (telle que précisée dans le tableau en Annexe au présent Résumé).]]</p>
C.17	Procédure de règlement-livraison des titres	<p>Tous paiements [et/ou livraison du Sous-Jacent] doivent être effectués [automatiquement] [sans exercice manuel (exercice automatique)] de [<i>Insérer le nom et l'adresse de l'agent payeur</i>] (l'"Agent Payeur Principal"). L'Agent Payeur Principal devra régler les montants dus [et/ou livrer le Sous-Jacent] au Système de Compensation afin de créditer chacun des comptes des banques dépositaires pour transfert aux Porteurs de Titres.</p> <p>Le paiement [et/ou la livraison] au Système de Compensation décharge l'Emetteur de ses obligations relatives aux Titres à proportion du montant dudit paiement [et/ou livraison].</p> <p>"Système de Compensation" signifie [<i>Insérer</i>].</p>
C.18	Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés	<p><u>[Dans le cas de Titres avec versement en numéraire, insérer:]</u></p> <p>Versement du Montant de Remboursement [à la Date de Remboursement lorsqu'un Porteur de Titre exerce son Droit de Remboursement ou à la Date d'Annulation lorsque l'Emetteur exerce son Droit d'Annulation Ordinaire] [ou] [à la Date de Remboursement Finale] [le cas échéant][.]]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres liés à une Action ou une Part de Fond avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>Versement du Montant de Remboursement à la Date de Remboursement Finale ou livraison du Sous-Jacent et (versement du Montant en Numéraire Supplémentaire) dans un délai de cinq Jours Bancaires après la Date de Remboursement Finale correspondante.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec remboursement anticipé automatique, les dispositions suivantes s'appliquent:]</u></p> <p>ou versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) à la Date de Remboursement Anticipée (k) correspondante.]</p>
C.19	Prix	<u>[Dans le cas de Titres dont R (initial) a déjà été précisé, les dispositions sui-</u>

¹ Dans le cas de Titres non-Quanto Closed End, non-Quanto Closed End Leverage, non-Quanto Open End, non-Quanto Open End Leverage, Quanto Closed End, Quanto Closed End Leverage ou Quanto Open End ou Quanto Open End Leverage.

² Dans le cas de Titres Compo Closed End, Compo Closed End Leverage, Compo Open End et Compo Open End Leverage.

<p>d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent</p>	<p><i>vantes s'appliquent:</i></p> <p>"R (initial)" signifie R (initial) (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé).]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation initiale du Prix de Référence, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"R (initial)" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé) à la Date d'Observation Initiale (telle que définie dans le tableau en Annexe au présent Résumé).]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation initiale de la moyenne, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"R (initial)" signifie la moyenne pondérée (moyenne arithmétique) du Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé) précisé aux Dates d'Observations Initiales (telles que définies dans le tableau en Annexe au présent Résumé).]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation [best] [worst]-in, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"R (initial)" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé) [le plus élevé] [le moins élevé] lors de [chaque Date d'Observation Initiale (telles que définies dans le tableau en Annexe au présent Résumé)] [chaque [Insérer [la] [les] date[s] pertinentes] entre la Date d'Observation Initiale (telle que définie dans le tableau en Annexe au présent Résumé) (include) et le Dernier Jour de la Période [Best] [Worst]-in (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé) (inclus)].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation finale du Prix de Référence, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"R (final)" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé) à la Date d'Observation Finale.].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation finale de la moyenne, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"R (final)" signifie la moyenne pondérée (moyenne arithmétique) du Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé) précisé aux Dates d'Observations Finales.].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation [best] [worst]-out, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"R (final)" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé) [le plus élevé] [le moins élevé] lors de [chaque Date d'Observation Finale] [chaque [Insérer [la] [les] Date[s] Pertinentes] entre le Premier Jour de la Période [Best] [Worst]-out (inclus) et la Date d'Observation Finale (include)].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Closed End [Leverage] et Titres Open End, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"Prix de Référence Pertinent" signifie le Prix de Référence (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé) à la Date d'Observation correspondante précédant immédiatement [la Date de Remboursement correspondante ou la Date d'Annulation correspondante [ou la Date de Remboursement Finale], le cas échéant.].]</p>
---	--

		[" Prix de Référence " désigne le Prix de Référence tel que défini (tel que défini dans le tableau en Annexe au présent Résumé).]
C.20	Description du type de sous-jacent utilisé et accès aux informations le concernant	<p>[L'action] [et] [Le certificat représentatif d'actions] [L'indice] [(sous la forme d'un indice de référence stratégique)] [La matière première] [Le contrat à terme] [La part de fonds] [le taux de change de devises] composant le Sous-Jacent est décrit[e] dans le tableau en Annexe au présent Résumé.</p> <p>Pour plus d'informations à propos des performances passées et futures du Sous-Jacent et de sa volatilité, veuillez-vous reporter au site internet tel que précisé dans le tableau en Annexe au présent Résumé.</p>

D. RISQUES

D.2	Informations clés sur les principaux risques propres à l'Émetteur	<p><i>Il est important que les investisseurs potentiels soient avertis qu'en raison de la possible survenance des événements décrits ci-dessous, la valeur des titres pourrait baisser et ces investisseurs pourraient subir la perte totale de leur investissement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques liés à la situation financière de l'émetteur : Risque de liquidité</i> <p>(i) Risques que le Groupe HVB ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations de paiement à temps ou en totalité et (ii) risques que le Groupe HVB ne soit pas en mesure de s'approvisionner en liquidité lorsque cela est nécessaire ou (iii) que la liquidité soit uniquement disponible à des taux d'intérêts plus élevés et (iv) risque systémique.</p> • <i>Risques liés à la situation financière de l'émetteur : Risques liés aux engagements de retraite</i> <p>Risque que le prestataire de retraite doive constituer des provisions importantes afin d'honorer les engagements au titre des droits acquis à la retraite.</p> • <i>Risques liés aux activités spécifiques de l'émetteur : Risque lié à l'activité de crédit (risque de crédit)</i> <p>(i) Risque de défaut de crédit (y compris le risque de contrepartie et le risque d'émetteur ainsi que le risque de pays) ; (ii) Risques liés à une diminution de la valeur du collatéral des prêts ou en cas d'exécution forcée ; (iii) les risques liés aux instruments dérivés / activités de négociation ; (iv) les risques liés au risque de crédit de la société mère ; (v) Risques liés aux expositions aux entités souveraines / au secteur public.</p> • <i>Risques liés aux activités de négociation (Risque de marché)</i> <p>Les risques concernent principalement le secteur d'activité Banque de Financement et d'Investissement (CIB): (i) Risque pour les portefeuilles de négociation lié à la détérioration de la conjoncture du marché; (ii) le risque lié aux investissements stratégiques ou aux portefeuilles de réserves de liquidité; (iii) les risques liés à la réduction de la liquidité du marché et (iv) les risques liés aux taux d'intérêt et aux taux et de change.</p> • <i>Risques liés aux autres activités commerciales</i> <p>(i) Risques liés aux investissements immobiliers et financiers : Risque de pertes résultant des variations de la juste valeur du portefeuille immobilier du Groupe HVB et (ii) Risque de diminution de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe HVB.</p> • <i>Risques généraux liés aux activités commerciales de l'émetteur : risque commercial</i> <p>Risques de pertes liés à des changements négatifs imprévus dans le volume d'affaires et/ou les marges.</p> • <i>Risques généraux liés aux activités commerciales de l'émetteur : Risques</i>
-----	---	--

		<p><i>liés aux concentrations de risque et revenus</i></p> <p>Les risques découlant des concentrations de risque et revenus pourraient augmenter les pertes potentielles et représentent un risque de stratégie commerciale pour le Groupe HVB.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques généraux liés aux activités commerciales de l'émetteur : Risques opérationnels</i> <p>Risques liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, risques d'interruption et/ou de discontinuité de processus commerciaux critiques et risques liés à la sous-traitance d'opérations et de processus à des fournisseurs externes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques de réputation</i> <p>Des réactions défavorables des parties prenantes dues à un changement de perception du Groupe HVB peuvent avoir un impact négatif sur le compte de résultat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques juridiques et réglementaires : risques juridiques et fiscaux</i> <p>Risques liés aux procédures judiciaires et incertitude substantielle quant à l'issue des procédures et au montant des dommages éventuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques juridiques et réglementaires : risque de conformité</i> <p>Risque lié aux infractions ou au non-respect des lois, règlements, dispositions légales, accords, pratiques obligatoires et normes éthiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques juridiques et réglementaires</i> <p>Risques liés à la supervision du Groupe HVB dans le cadre du mécanisme de surveillance unique (MSU); Risques liés aux régimes réglementaires dans diverses juridictions locales et à leurs disparités ; Risque de prendre des mesures de grande envergure en raison de changements de réglementation ; Risques liés à la planification de résolution bancaire, aux mesures de résolution bancaire et à la nécessité de satisfaire aux exigences minimum de fonds propres et passifs éligibles (MREL) ; Risques liés aux tests de résistance imposés au Groupe HVB et incidences sur le processus de contrôle et d'évaluation de la supervision (SREP) sur les performances commerciales de HVB.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques stratégiques et macroéconomiques</i> <p>Risques liés à l'évolution de la situation économique en Allemagne et à l'évolution des marchés financiers et de capitaux internationaux ; Risques liés au niveau des taux d'intérêt.</p>
D.6	Informations clés sur les principaux risques propres aux titres	<p>De l'avis de l'Émetteur, les risques principaux présentés ci-dessous pourraient, pour le Porteur de Titre, affecter de manière négative la valeur des Titres et/ou les montants devant être distribués (y compris la livraison de toute quantité de Sous-Jacents ou leurs composants devant être livrés) en vertu des Titres et/ou la possibilité pour le Porteur de Titres de vendre les Titres moyennant un prix raisonnable avant la date de remboursement finale des Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts potentiels <p>Le risque de conflits d'intérêt (tels que décrits à la section E.4) est lié au fait que l'Émetteur, les distributeurs ou une quelconque société apparentée à l'un d'eux, dans le cadre de certains rôles ou certaines opérations, pourraient protéger des intérêts potentiellement contraires ou ne tenant pas compte des intérêts des Porteurs de Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principaux risques relatifs aux Titres <p><i>Principaux risques relatifs au marché</i></p> <p>Dans certaines circonstances un Porteur de Titres pourrait ne pas pouvoir vendre ses Titres ou ne pas pouvoir les vendre à un prix adéquat avant leur</p>

	<p>remboursement. Même dans le cas où un marché secondaire existe, il ne peut pas être exclu que le Porteur de Titre ne pourrait pas être en mesure de disposer des Titres dans le cas d'une évolution défavorable du Sous-Jacent [ou de ses composants] ou d'un taux de change, e.g. si un tel développement se produit en dehors des heures de négociation des Titres.</p> <p>La valeur marchande des Titres sera affectée par la solvabilité de l'Emetteur et par un certain nombre d'autres facteurs (par exemple les taux de change, les taux d'intérêts et de rendement en vigueur, le marché des titres similaires, les circonstances générales économiques, politiques et cycliques, la négociabilité des Titres et des facteurs liés aux Sous-Jacents) et pourrait être inférieure de manière significative à la Valeur Nominale ou au prix d'achat.</p> <p>Les Porteurs de Titres ne peuvent pas compter sur la possibilité de couvrir de manière suffisante les risques de prix liés aux Titres à tout moment.</p> <p><i>Risques principaux relatifs aux Titres en général</i></p> <p>L'Emetteur pourrait manquer à toutes ou partie de ses obligations liées aux Titres, par exemple en cas de faillite de l'Emetteur ou en raison d'interventions gouvernementales ou réglementaires. Il n'existe pas de régime de protection des dépôts, ni aucun autre régime de compensation, pour protéger contre ce risque. L'autorité de tutelle compétente peut appliquer des outils de résolution notamment, un instrument de «renflouement interne» (par exemple, la conversion de titres de capitaux propres ou déprécier). L'application d'un outil de résolution peut affecter matériellement les droits des Porteurs de Titre.</p> <p>Un investissement dans les Titres pourrait être illégal ou défavorable pour un investisseur potentiel ou être inapproprié, étant donné sa connaissance ou son expérience, ses besoins financiers, ses objectifs et sa situation.</p> <p>Le taux réel de rendement d'un investissement dans les Titres pourrait être réduit, nul ou même négatif (par exemple en raison de coûts accessoires liés à l'achat, la détention ou la vente des Titres, d'une future dépréciation monétaire (inflation) ou d'impacts fiscaux). Le montant de remboursement pourrait être inférieur au Prix d'Emission ou au prix d'achat correspondant et, dans certains cas, aucun intérêt ou paiement régulier ne sera versé.</p> <p>Le produit issu des Titres pourrait ne pas couvrir le remboursement des intérêts ou du capital dus au titre d'un crédit pour financer l'achat des Titres, et ainsi requérir des capitaux additionnels.</p> <p><i>Risques relatifs aux Titres liés à un Sous-Jacent</i></p> <p><i>Risques liés à l'influence du Sous-Jacent [ou de ses composants] sur la valeur marchande des Titres</i></p> <p>La valeur marchande des Titres et les montants dus en vertu des Titres dépendent de manière significative du prix du Sous-Jacent [ou ses composants]. Il est impossible de prédire l'évolution à venir du prix du Sous-Jacent [ou de ses composants]. De plus, la valeur marchande des Titres sera affectée par certains facteurs liés au Sous-Jacent.</p> <p><i>Risques liés au fait que l'observation du Sous-Jacent [ou de ses composants] n'a lieu qu'à certaines dates, horaires ou périodes déterminés</i></p> <p>Etant donné le fait que l'observation du Sous-Jacent [ou de ses composants] ne peut intervenir qu'à des dates, horaires ou périodes déterminés, les montants dus en vertu des Titres pourraient être largement inférieurs au prix suggéré par le Sous-Jacent [ou ses composants].</p> <p><u><i>[Dans le cas des Titres Open End et Open End Leverage, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p><i>Risques relatifs à la structure open-end</i></p> <p>Les Titres pourront être émis sans échéance fixe. Les Porteurs de Titre n'ont</p>
--	--

	<p>aucun droit au remboursement jusqu'à l'exercice du Droit d'Annulation Ordinaire de l'Emetteur ou du Droit de Remboursement du Porteur de Titre].</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Cash Collect, Short Cash Collect, Twin-Win Cash Collect, Twin Win Lock-in Cash Collect, Lock-in Cash Collect, Twin-Win Geared Put Cash Collect, Geared Put Cash Collect, Geoscope Lock-in Cash Collect et Barrier Geoscope Lock-in Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Risques liés au versement minimum conditionnel</i></p> <p>Les Titres prévoient un versement minimum conditionnel en ce qui concerne le remboursement. Le Porteur de Titres pourrait perdre l'ensemble ou une partie importante du montant investi si le prix du Sous-Jacent [ou de ses composants] évolue de manière défavorable pour le Porteur de Titres ou si les Titres sont résiliés, rappelés ou vendus avant la Date de Remboursement Finale des Titres.]</p> <p><i>Risques liés aux versements conditionnels: Impact de seuil ou des limites</i></p> <p>Le versement et/ou la mesure de ces montants dépendent de la performance du Sous-Jacent [ou de ses composants].</p> <p>Certains montants pourraient être dus uniquement si certains seuils ou certaines limites ont été atteints ou si certains évènements se sont produits.</p> <p>Une observation [best-in][et][worst-in][best-out][worst-out] s'applique. Le prix de référence [le plus élevé][le moins élevé] au cours d'une période d'observation sera applicable en ce qui concerne la détermination des [limites et seuils] [et le prix de référence [le plus élevé][le moins élevé] au cours d'une période d'observation sera applicable en ce qui concerne] [la date d'observation finale du Sous-Jacent] qui pourrait avoir un effet négatif sur les versements à effectuer en vertu des Titres.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Short Cash Collect, Cash Collect, Twin-Win Cash Collect, Twin-Win Lock-in Cash Collect, Lock-in Cash Collect et Barrier Geoscope Lock-in Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques liés aux Evènements de Barrière</i></p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière se produit, en particulier, le droit à un versement minimum conditionnel <u>[Dans le cas de Titres Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent :</u> et/ou paiement régulier conditionnel] pourrait être perdu <u>[Dans le cas de Titres avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent :</u> le Règlement Physique pourrait avoir lieu] et le Porteur de Titres pourrait perdre la totalité ou une partie de son capital investi].</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Short Cash Collect, Cash Collect, Sprint [Cap], Twin-Win Geared Put Cash Collect et Geared Put Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Risques liés à un Strike</i></p> <p>Les Porteurs de Titres pourraient participer soit dans une moindre mesure à une performance favorable soit dans une plus large mesure à une performance défavorable du Sous-Jacent [ou de ses composants].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Open End, Sprint [Cap], Cash Collect avec Facteur de Participation, Twin-Win Geared Put Cash Collect et Geared Put Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Risques liés à un Facteur de Participation</i></p> <p>Le Porteur de Titre pourrait participer dans une moindre mesure à une performance favorable du Sous-Jacent [ou de ses composants] ou dans une plus large mesure à une performance défavorable du Sous-Jacent [ou de ses composants].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Open End, Open End Leverage, Closed End et Closed</u></p>
--	---

	<p><u>End Leverage, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Risques liés à la déduction de frais</i></p> <p>Les frais applicables pourraient avoir une influence significative sur le Montant de Remboursement et pourrait le réduire à zéro même en cas de performance favorable du Sous-Jacent [ou ses composants].</p> <p>[Les Porteurs de Titre doivent être alertés sur le fait qu'il est possible que les frais applicables augmentent jusqu'au montant maximum désigné.]</p> <p>[Lors du calcul du Montant de Remboursement, la déduction des frais peut mener à une participation disproportionnée dans la performance défavorable du Sous-Jacent [ou de ses composants].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Discount [Classic], Short Cash Collect, Cash Collect et Sprint Cap, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Risques liés à un Montant Maximum</i></p> <p>Le rendement potentiel des Titres pourrait être limité.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Discount [Classic], Closed End, Closed End Leverage, Open End, Open End Leverage et Cash Collect avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Risques liés à un Ratio</i></p> <p>L'effet d'un ratio pourrait être que le Titre devienne en termes économiques semblable à un investissement direct dans le Sous-Jacent en question[, ou ses composants,] mais sans être toutefois totalement comparable à un tel investissement direct.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Closed End, Closed End Leverage, Open End et Open End Leverage, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Un ratio peut amener un Porteur de Titre à participer soit dans une moindre mesure à une performance favorable soit dans une plus large mesure à une performance défavorable du Sous-Jacent [ou de ses composants].]</p> <p><i>Risques de Réinvestissement</i></p> <p>Les Porteurs de Titres pourraient ne pouvoir réinvestir le capital perçu en cas de remboursement anticipé des Titres qu'à des conditions moins avantageuses.</p> <p><i>[Risque lié aux Devises et aux Taux de Change à l'égard du Sous-Jacent [ou de ses composants]</i></p> <p>Lorsque le Sous-Jacent [ou ses composants] [et] [sont] libellé[s] dans une devise autre que la Devise Prévues, il existe un risque de Taux de Change.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Short Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques relatifs aux structures inversées</i></p> <p>Si le prix du Sous-Jacent [ou de ses composants] augmente, la valeur des Titres diminue et les Montants de Remboursement diminuent.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres Closed End, Closed End Leveraged, Open End, Open End Leveraged, les dispositions suivantes s'appliquent :</u></p> <p><i>Risques relatifs aux Titres à taux fixe</i></p> <p>La valeur marchande des Titres à taux fixe pourrait être très volatile, dépendant de la volatilité des taux d'intérêt sur le marché.]</p> <p><i>[Risques liés au Droit d'Annulation Ordinaire de l'Emetteur</i></p> <p>Les Titres contenant un Droit d'Annulation Ordinaire de l'Emetteur pourraient être remboursés à la seule discrétion de l'Emetteur à certaines dates d'annulation. Si le prix du Sous-Jacent [ou de ses composants] n'est pas favorable aux dates d'observation respectives, le Porteur de Titre pourrait subir une perte totale ou partielle de son investissement.]</p>
--	---

	<p><i>[Risques liés au Droit de Remboursement des Porteurs de Titre]</i></p> <p>Les Titres contenant un Droit de Remboursement des Porteurs de Titre pourraient être remboursés à la demande des Porteurs de Titre à certaines dates de remboursement. Si le prix du Sous-Jacent [ou de ses composants] n'est pas favorable aux dates d'observation respectives, le Porteur de Titre concerné pourrait subir une perte totale ou partielle de son investissement.]</p> <p><i>Risques liés aux Cas d'Ajustement</i></p> <p>Les ajustements peuvent avoir un effet négatif significatif sur la valeur et la performance future des Titres ainsi que sur les montants distribués en vertu des Titres. Les cas d'ajustements peuvent éventuellement donner lieu à une résiliation anticipée exceptionnelle des Titres.</p> <p><i>[Risques liés aux Cas de Rappel]</i></p> <p>Si au moins un Cas de Rappel se produit l'Emetteur est en droit de racheter de manière exceptionnelle les Titres à leur valeur marchande. Si la valeur marchande des Titres à un moment déterminé est inférieure au Prix d'Emission ou au prix d'achat, le Porteur de Titres concerné subira une perte totale ou partielle de son capital investi même si les Titres prévoient un versement minimum conditionnel.]</p> <p><i>Risques liés aux Cas de Perturbation du Marché</i></p> <p>L'Agent de Calcul peut différer les valorisations et les versements et effectuer des déterminations selon son appréciation raisonnable [agissant conformément [agissant conformément aux pratiques du marché concerné et de bonne foi]. Les Porteurs de Titres ne sont pas en droit d'exiger des intérêts en raison de tels délais de paiement.</p> <p><i>Risques liés aux effets négatifs des accords de couverture conclus par l'Emetteur en vertu des Titres</i></p> <p>La conclusion ou la liquidation d'opérations de couverture par l'Emetteur peut, dans certains cas, affecter négativement le prix du Sous-Jacent [ou ses composants].</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p><i>Risques liés au Règlement Physique</i></p> <p>Le remboursement des Titres à la Date de Remboursement Finale des Titres pourrait être effectuée par la livraison d'une quantité des Sous-Jacents.]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principaux risques relatifs au Sous-Jacent [ou ses composants] <p><i>Risques généraux</i></p> <p><i>Absence de droit de propriété concernant le Sous-Jacent [ou ses composants]</i></p> <p>Le Sous-Jacent [ou ses composants] ne seront pas détenus par l'Emetteur pour le bénéfice des Porteurs de Titres, et par conséquent, les Porteurs de Titres n'obtiendront aucun droit de propriété (par exemple, droits de vote, droit de percevoir des dividendes, des versements ou d'autres distributions, ou autres droits) concernant le Sous-Jacent [ou ses composants].</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent correspond à des actions ou des indices liés à des actions, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p><i>Risques principaux relatifs à des actions</i></p> <p>La performance de Titres liés à des actions [(par exemple des Titres dont le Sous-Jacent correspond à des indices et dont les composants de l'indice sont des actions)] dépend de la performance des actions en question, qui peut dépendre de certains facteurs. Les versements de dividendes peuvent avoir un effet négatif pour le Porteur de Titre. [Le porteur de certificats représentatifs d'actions pourrait perdre les droits aux actions sous-jacentes certifiées</p>
--	---

		<p>par le bon de participation ce qui pourrait rendre les certificats représentatifs d'actions sans valeur.]</p> <p>[Les actions sous-jacentes sont émises par [Unicrédit S.p.A., une] [autre] société appartenant au Groupe Unicrédit, duquel l'Emetteur des Titres fait partie (Parts du Groupe).]</p> <p>[Il existe un risque accru de perte du fait de la possible combinaison de risque de marché et de risque de crédit.]</p> <p>[Il existe un risque de perte, lié au secteur du fait que l'Emetteur des Titres et l'émetteur du Sous-Jacent appartiennent au même secteur économique et/ou pays.]</p> <p>[Il existe un risque de perte du fait des conflits d'intérêts potentiels au sein du groupe du fait que l'Emetteur des Titres et l'émetteur du Sous-Jacent sont sous contrôle conjoint (Parts du Groupe).]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent correspond à des indices, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Risques principaux relatifs aux indices</i></p> <p>La performance des Titres liés à des indices dépend de la performance des indices en question, qui dépend en grande partie de la composition et de la performance des composants de ces indices. [Le sponsor d'indice développe et détermine exclusivement la stratégie d'investissement et met en œuvre la stratégie d'investissement, conformément aux lignes directrices de la description de l'indice, à sa grande discrétion. Ni l'Emetteur, l'Agent de Calcul, l'agent de calcul de l'indice ou tout tiers indépendant ne peut revoir la stratégie d'investissement]. [L'Emetteur ne peut pas influencer ni l'indice en question ni le concept de l'indice.] [L'Emetteur intervient également en tant que sponsor ou agent de calcul de l'indice. Ceci pourrait donner lieu à des conflits d'intérêt.] De manière générale, la responsabilité du sponsor d'un indice n'est pas engagée. En général, un indice peut être modifié, résilié ou remplacé à tout moment par un autre indice lui succédant. [Le sponsor d'indice et/ou toutes personnes clés pourraient à n'importe quel moment cesser de contribuer en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.] [Si le sponsor d'indice met fin à ses activités, en principe, ni l'Emetteur ni tout tiers ne pourra mettre en œuvre la stratégie d'investissement. En conséquence, l'Emetteur pourrait exceptionnellement racheter les Titres.][Les Porteurs de Titres ne bénéficient pas (ou uniquement en partie) des dividendes ou autres distributions liés à des composants de l'indice.] [Si l'indice comporte un élément de levier, les investisseurs sont exposés à un risque de pertes accru.] [Les indices pourraient être affectés de manière négative et disproportionnée en cas de développement défavorable dans un pays, une région ou un secteur industriel.] [Les indices peuvent prévoir des frais qui impactent leur performance de manière négative.] [En raison de mesures réglementaire à venir, l'indice, <i>inter alia</i>, peut ne pas être utilisé comme Sous-Jacent des Titres ou seulement sous réserve de modifier les conditions.]]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent correspond à des contrats à terme ou des indices liés à contrats à terme, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p><i>Risques principaux relatifs aux contrats à terme</i></p> <p>La performance de Titres liés à des contrats à terme [(c-à-d. Titres dont les composants du Sous-Jacent sont des indices et dont les composants de l'indice sont des contrats à terme)] dépend en premier lieu de la performance du contrat à terme en question, qui dépend de certains facteurs déterminants. Les différences de prix entre différents termes du contrat (par exemple, dans le cas de roll over) peuvent affecter défavorablement les Titres. De plus, les prix des contrats à terme peuvent différer de manière significative des prix au</p>
--	--	---

	<p>comptant. En outre, les contrats à terme sont assujettis à des risques similaires par rapport à un investissement direct dans les actifs de référence sous-jacents.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent correspond à des matières premières ou à des contrats à terme liés à des matières premières ou des indices liés à des matières premières, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Risques principaux relatifs aux matières premières</p> <p>La performance de Titres liés à des matières premières [(par exemple des Titres dont le Sous-Jacent correspond à des indices et dont les composants de l'indice sont des matières premières)] [(par exemple des Titres dont le Sous-Jacent correspond à des contrats à terme liés à des matières premières)] dépend de la performance de la matière première en question, qui dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. Un investissement dans des matières premières est associé à des risques plus importants que les investissements dans d'autres catégories d'actifs. La négociation au niveau mondial quasiment permanente dans différents fuseaux horaires peut conduire à des prix différents à différents endroits, qui ne sont pas tous pertinents pour le calcul des Titres.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le sous-jacent correspond à des parts de fonds ou des indices liés à des parts de fonds, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Risques principaux relatifs à des parts de fonds</p> <p>La performance de Titres liés à des parts de fonds [(par exemple des Titres dont le Sous-Jacent correspond à des indices et dont les composants de l'indice sont des parts de fonds)] dépend de la performance des parts de fonds en question, qui dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. La performance d'une part de fonds est dépendante de la réussite des investissements du fonds d'investissement en question et des actifs par lui acquis (en ce comprenant les risques attachés à ces actifs) au même titre que les commissions du fonds d'investissement. De plus, aux parts de fonds peut être associé un risque d'évaluation, un risque de remboursement, de rachat, un risque lié à des mauvaises décisions de gestion du fonds ainsi qu'un risque lié à certaines techniques de gestion de portefeuille (levier, ventes à découvert, prêts de titres ou rachat de contrats). Les parts de fonds et les fonds d'investissement sont soumis à des risques significatifs fiscaux, des risques liés à la régulation financière ainsi qu'à divers risques juridiques. [Les fonds d'investissement prenant la forme de fonds cotés (ETF) sont exposés au risque que la performance de leurs actifs ne reflètent pas parfaitement la performance des actifs de références, au risque que les fonds cotés soient négociés qu'à des prix plus faibles ainsi que, dans l'hypothèse de l'utilisation d'une technique de replication synthétique, le risque d'endettement lié à la contrepartie d'un swap.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont le Sous-Jacent est un Indice de Référence Stratégie, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Risques principaux relatifs aux titres</p> <p>La performance de Titres liés à un indice de référence stratégie dont les composants sont un ou plusieurs titres (de tels titres étant dénommés des "Titres Composant l'Indice"), dépendant en premier de la performance et du paiement des Titres Composant l'Indice en question. En particulier, les Titres Composant l'Indice contiennent le risque de n'être négociés sur aucun marché actif, le risque lié leur dépendance à un sous-jacent, le risque de structures complexes et le risque d'insolvabilité de l'émetteur des Titres Composant l'Indice et son absence de capacité et de volonté d'exécuter ses obligations.</p> <p><u>[Dans le cas de Titres adossés à un taux de change de devises, les disposi-</u></p>
--	--

		<p><i>tions suivantes s'appliquent:</i></p> <p>Risques principaux liés aux taux de change de devises</p> <p>La performance des Titres liés au taux de change est dépend principalement de la performance du taux de change de devises concerné, qui est soumis à certains facteurs d'influence. La tenue des négociations presque en continu au niveau mondial dans les différents fuseaux horaires peuvent conduire à des prix différents dans différents lieux, et qui ne sont pas tous pertinents pour le calcul de la valeur des Titres. Les taux de change affichés sur différentes sources d'information peuvent également varier. En conséquence, il est possible qu'un taux de change favorable à l'investisseur ne soit pas utilisé pour le calcul ou, le cas échéant, la spécification du Montant du Remboursement. [La détermination indirecte d'un taux de change dans la devise concernée via un calcul de deux autres taux de change peut entraîner un risque accru de taux de change et avoir un effet négatif sur les Titres.]</p> <p>Les Titres ne sont pas à capital garanti. Les investisseurs doivent être conscients qu'ils sont susceptibles de perdre tout ou partie de la valeur de leur investissement.</p>
--	--	--

E. OFFRE

E.2b	Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission autres que la réalisation d'un bénéfice et/ou la couverture de certains risques	Sans objet; le produit net de chaque émission de Titres sera utilisé par l'Émetteur à ses fins générales, c'est-à-dire faire des bénéfices et / ou à la couverture de certains risques.
E.3	Description des modalités de l'offre	<p>[Jour de la première offre au public: <i>[Insérer]</i>]</p> <p>[Début de la nouvelle offre au public : <i>[Insérer]</i> [(maintien de l'offre au public portant sur des valeurs mobilières déjà émises)] [(augmentation du nombre de valeurs mobilières déjà émises)].]</p> <p>[Les Titres sont offerts [initialement] au cours de la Période de Souscription[, et offerts de manière continue après cela]. Période de Souscription : de <i>[Insérer la date de commencement de la période de souscription]</i> à <i>[Insérer la date de fin de la période de souscription]</i>[(en ce inclus les deux dates)].]</p> <p>[Prix d'Emission : <i>[Insérer]</i>]</p> <p>[Une offre au public sera faite [en France] [,] [et] [en Italie] [,] [et] [au Luxembourg].]</p> <p>[[La plus petite] [Le plus petit] [unité][montant] [lot] transférable est <i>[Insérer]</i>].]</p> <p>[[La plus petite] [Le plus petit] [unité][montant] [lot] négociable est <i>[Insérer]</i>].]</p> <p>[Les Titres seront offerts à [des investisseurs qualifiés] [,] [et/ou] [des investisseurs particuliers] [et/ou] [des investisseurs institutionnels] [par voie de [placements privés] [offres au public]] [effectués par des intermédiaires financiers].]</p> <p>[Dès le [jour de la première offre au public] [début de la nouvelle offre au public], les Titres seront offerts en continu.]</p> <p>[L'offre en continu sera réalisée à des cours vendeurs actuels fournis par</p>

		<p>l'Emetteur.]</p> <p>[L'offre au public peut être arrêtée à n'importe quel moment et sans motif quel qu'il soit par l'Emetteur.]</p> <p>[L'efficacité de l'offre est subordonnée à [l'adoption de la disposition d'admission aux négociations par <i>[Insérer le(s) marché(s) ou lieu(x) de négociation concerné(s)]</i>] avant la Date d'Emission] [la confirmation, avant la Date d'Emission, par <i>[insérer le(s) marché(s) ou lieu(x) de négociation concerné(s)]</i>] sur la recevabilité du paiement avec début des négociations au <i>[insérer le nombre de jours]</i> jour ouvrable suivant la Date d'Emission]. L'Emetteur s'engage à demander l'admission aux négociations sur <i>[Insérer le(s) marché(s) ou lieu(x) de négociation concerné(s)]</i> à temps pour l'adoption de la disposition d'admission avant la Date d'Emission.]</p> <p>[[Les ordres de souscription sont irrévocables [,] [à l'exception des dispositions [en ce qui concerne la technique de vente de "porte à porte", pour laquelle les ordres de souscription seront acceptés à partir de <i>[Insérer le premier jour de la période de souscription]</i> à <i>[Insérer le dernier jour de la période de souscription porte à porte]</i>] [et] [en ce qui concerne la technique de vente "à distance", pour laquelle les ordres de souscription seront acceptés à partir de <i>[Insérer le premier jour de la période de souscription]</i> à <i>[Insérer le dernier jour de la période de souscription de vente à distance]</i>] - à moins que cette dernière n'ait été fermée de manière anticipée et sans préavis -] et seront satisfaits dans les limites du nombre maximum de Titres proposés.]</p> <p>[[<i>Dans le cas des Titres offerts aux consommateurs italiens, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></p> <p>Les Titres peuvent être placés par le Distributeur concerné via la technique de ["vente porte à porte" (par l'intermédiaire des agents financiers, conformément aux articles 30 et 31 du Décret de Loi Italien en date du 24 Février 1998, n. 58)] [ou] ["vente à distance" (conformément à l'article 67-duodecies, paragraphe 4 du Décret Législatif Italien en date du 6 septembre 2005, n. 206)]. Par conséquent, les effets des contrats de souscription seront suspendus [pendant sept jours, pour la technique de "vente porte à porte" [,] [et] [pour quatorze jours, pour la technique "de vente à distance"], à compter de la date de souscription par les investisseurs. A ce titre, l'investisseur peut décider de se rétracter sur notification à l'agent financier ou aux distributeurs sans pénalités, commissions ou autres frais selon les conditions indiquées dans le contrat de souscription.]]</p>
E.4	<p>Tout intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels</p>	<p>Tout distributeur et/ou toute société apparentée à un distributeur peut être client et/ou emprunteur de l'Emetteur et des sociétés y étant apparentées. En outre, un quelconque de ces distributeurs et sociétés affiliées pourraient avoir participé, et pourraient participer à l'avenir, à des opérations de banque d'investissement et/ou de détail avec, et pourraient accomplir des services pour l'Emetteur et ses sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités.</p> <p>[En ce qui concerne la négociation des Titres, il existe un conflit d'intérêt pour l'Emetteur étant donné que l'Emetteur est également le Teneur de Marché sur le <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i>];[.]] [de plus] [Le][le] <i>[Insérer le/les marché(s), MTF(s) ou plateforme(s) de négociations concernée(s)]</i> [est][sont] organisé[s] et géré[s] par <i>[Insérer nom]</i>, une société dans laquelle UniCredit S.p.A. – la Société Mère de UniCredit Bank AG en tant qu'Emetteur – détient des participations.] [L'Emetteur est également [l'arrangeur] [et] [l'Agent de Calcul] des Titres.] [L'Emetteur ou une de ses sociétés apparentées [peut intervenir][intervient] en tant qu'agent de calcul ou de paiement.]</p> <p>Par ailleurs, des conflits d'intérêts à l'égard de l'Emetteur ou des personnes responsables de l'offre peuvent survenir pour les raisons suivantes:</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • L'Emetteur détermine le Prix d'Emission. • L'Emetteur et une quelconque de ses sociétés apparentées agissent comme Teneur de Marché pour les Titres (cependant, ceci n'est pas une obligation). • Des Distributeurs pourraient recevoir des incitations de la part de l'Emetteur. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque société apparentée interviennent en tant qu'Agent de Calcul ou Agent Payeur en ce qui concerne les Titres. • De temps à autre, l'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient intervenir dans des opérations pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients, qui impactent la liquidité ou le prix du Sous-Jacent ou de ses composants. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient émettre des titres en lien avec le Sous-Jacent ou ses composants alors que d'autres titres ont déjà été émis en lien avec ceux-ci. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient détenir ou obtenir des informations déterminantes concernant le Sous-Jacent ou ses composants (y compris des informations qui ne sont pas accessibles au public) dans le cadre de leurs activités ou d'une quelconque autre manière. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient intervenir dans des activités impliquant l'émetteur du Sous-Jacent ou de ses composants, des sociétés y étant affiliées, ses concurrents ou ses garants. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés affiliées pourraient également appartenir à un consortium bancaire, intervenir en tant que conseiller financier ou banque d'un sponsor ou émetteur du Sous-Jacent ou de ses composants. • [L'Emetteur ou une de ses sociétés affiliées interviennent comme sponsor d'indice, agent de calcul d'indice, conseiller d'indice ou comité d'indice.] • [L'Emetteur ou une de ses sociétés affiliées interviennent comme conseiller en investissement ou gestion de fonds utilisés comme Sous-Jacent.] • [Le Sous-Jacent est émis par [UniCredit S.p.A., une] [une autre] société appartenant au groupe UniCredit (Parts du Groupe), duquel l'Emetteur des Titre fait partie (Parts du Groupe).
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou le distributeur	<p>[Commission de vente: [Une commission initiale pour un montant de [<i>Insérer</i>] est incluse dans le Prix d'Emission.] [<i>Insérer les détails</i>]]</p> <p>[Autres Commissions: [Une commission totale et une commission pouvant aller jusqu'à [●]% pourra être perçue par les distributeurs] [<i>Insérer les détails</i>]]</p> <p>[Sans objet. Aucune dépense ne sera facturée à l'investisseur par l'Emetteur ou un distributeur. Cependant, d'autres frais tels que des frais de garde ou des frais de transaction peuvent être facturés.]</p>

ANNEXE AU RESUME

[WKN] [ISIN] (C.1)	Prix de Référence (C.19)	[R (initial) (C.19)]	[Niveau] Barrière (C.15)]	[Facteur Activant] [Niveau Activant (C.15)]	[Niveau] Strike (C.15)]	[Facteur de Participa- tion (C.15)]	[Facteur de Participa- tion Bais- sier (C.15)]	[Facteur de Participa- tion Haus- sier (C.15)]	[Facteur] [Ratio] [(initial) (C.15)]	[Niveau] [Cap] (C.15)]	[[Maxi- mum] [Minimum] [Montant] [Baissier] [Montant Additionnel Condition- nel]] (C.15)]	[[Montant Maximum [Haussier] [Niveau Cap] [Montant de Rem- boursement Final] (C.15)]
[Insérer WKN ou ISIN]	[Insérer Prix de Réfé- rence]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]

[WKN] [ISIN] (C.1)	[Date[s] d'Observa- tion Initiales (C.19)]	[Dates d'Observa- tion de Moyenne rela- tives à une Date d'Observation de la Barrière (b)] [[Date[s] d'Observation de la Barrière] [Période] (C.15)]	[Date[s] d'Observa- tion Finale (C.16)]	[Date d'Expi- ration (<i>Data di Scadenza</i>)	[Dernier Jour de la Période [Best] [Worst]-in (C.19)]	[[Première] Date de Rembour- sement (C.16)]	[Date de Rembourse- ment Finale (C.16)]	[[Première] Date d'Achat (C.16)]	Sous- Jacent (C.20)	Site Internet (C.20)
[Insérer WKN ou ISIN]	[Insérer Date(s)]	[Insérer date ou période]	[Insérer date(s)]	[Insérer date]	[Insérer]	[Insérer date]	[Insérer date]	[Insérer date]	[Insérer nom et, le cas échéant, ISIN]	[Insérer site interne]

[WKN] [ISIN] (C.1)	[Coupon] (C.8)	[Date[s] de Versement d'Inté- rêt (C.8)]	[Méthode de Décompte des Jours (C.8)]
<i>[Insérer WKN ou ISIN]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>	<i>[Insérer]</i>

[WKN] [ISIN] (C.1)	[k]	[Date d'Observation (k)][Période d'Observation (C.16)]	[Versement du Montant Additionnel Conditionnel [Niveau] [Facteur] (k) (C.15)]	[Date de Versement du Montant Additionnel Con- ditionnel (k) (C.8)]	[Montant Additionnel Con- ditionnel (k) (C.8)]
<i>[Insérer WKN ou ISIN]</i>	<i>[k]</i>	<i>[Insérer date]</i>	<i>[Insérer Niveau/Facteur]</i>	<i>[Insérer date]</i>	<i>[Insérer montant]</i>
	<i>[Le cas échéant, insérer plus de valeurs k pour chaque Date d'Observation (k) et/ou Date de Remboursement Anticipée (k)]¹</i>	<i>[Le cas échéant, insérer des dates complémentaires]²</i>	<i>[Le cas échéant, insérer des Niveaux/Facteurs] Le cas échéant, insérer des dates complémentaires]³</i>	<i>[Le cas échéant, insérer des dates complémentaires]⁴</i>	<i>[Le cas échéant, insérer des montants complémentaires]⁵</i>

¹ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les valeurs numériques consécutives de k.

² Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates d'Observation (k) complémentaires.

³ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Niveaux/Facteurs de Versement des Montants Additionnels Conditionnels complémentaires (m).

⁴ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (k).

⁵ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Montants Additionnels Conditionnels (k) complémentaires.

[WKN] [ISIN] (C.1)	[l]	[Date de Verse- ment du Montant Additionnel Condi- tionnel (l) (C.8)]	[Montant Addi- tionnel Condition- nel (l) (C.8)]	[Montant Addi- tionnel Condition- nel Minimum (C.8)]	[Montant Addi- tionnel Condition- nel Maximum [(k)](C.8)]	[Montant de Rem- boursement Mini- mum (C.15)]	[D (k) (C.15)]
<i>[insérer WKN ou ISIN]</i>	[1]	<i>[Insérer date]</i>	<i>[Insérer montant]</i>	<i>[Insérer montant]</i>	<i>[Insérer montant]</i>	<i>[Insérer montant]</i>	<i>[Insérer]</i>
	<i>[Le cas échéant, insérer les valeurs numériques l consé- cutives pour chaque Date de Versement du Montant Addi- tionnel Conditionnel (l)]⁶</i>	<i>[Le cas échéant, insérer les dates complémentaires]⁷</i>	<i>[Le cas échéant, insérer les montants complémentaires]⁸</i>				

⁶ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les valeurs numériques l complémentaires.

⁷ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Dates de Versement du Montant Additionnel Conditionnel (l) complémentaires.

⁸ Le cas échéant, insérer plus de lignes pour les Montants Additionnels Conditionnels (l) complémentaires.